



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2023-34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 17
Représentés : 03 Voix délibératives totales : 20

OBJET : Demande de subventions – rénovations énergétiques -

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, Adjoints au Maire.

Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

M. Jean-Pierre AUTIN donne pouvoir à M. Jean-Marc HENONIN.

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

Mme Delphine MALLARD donne pouvoir à Mme Véronique DELABROY.

ABSENTS :

M. Jérôme GRUAIST.

Mme Valéry GUILMAIN.

M. Laurent GUYARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Générales ;

Vu la lettre de la Préfecture de l'Oise en date du 26 janvier 2023 portant sur les nouvelles modalités de dépôt des dossiers de demande de subvention de soutien à l'investissement des collectivités locales pour l'année 2023 dénommée « Fonds Vert » ;

Vu, le Budget primitif 2023 ;

Vu, l'audit énergétique des bâtiments communaux réalisé par la société ICEO, spécialisée dans les études thermiques ;

Considérant que le financement de ces investissements nécessite une participation sous forme de subventions de la part de nos partenaires institutionnels ;

Considérant qu'il est du ressort de la commune de participer activement à l'amélioration énergétique de ses bâtiments pour répondre d'une part, aux enjeux économiques liés à l'augmentation du coût de l'énergie et d'autre part, aux enjeux écologiques en réduisant significativement ses émissions de gaz à effet de serre ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré,

Article 1 : Prend note des estimations financières dressées par une société spécialisée en maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique des bâtiments suivants :

Mairie : 88 258 €

Médiathèque : 19 869 €

Ecole Lesieur : 286 607 €

Ecole Moineaux : 291 212 €

Ecole du Centre (3 bâtiments) : 399 414 €

Soit un total de 1 085 360 €/TTC (904 466,67 €/HT).

Article 2 : Prend note que les dépenses liées aux études seront réintégrées dans la base subventionnable (40 830 €/HT).

Article 3 : Sollicite une subvention au taux maximum pour ces opérations auprès de nos partenaires institutionnels : l'Etat pour la DETR, la FNADT, le DSIL, le FIPDR et le Fonds Vert, le Conseil départemental et la Région.

Article 4 : Prend l'engagement de réaliser cette opération si les subventions sont accordées.

Article 5 : Autorise monsieur le Maire à signer tous documents se référant à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée

Bury, le 6 juillet 2023



Le Maire,
David BELVAL